

La Ferte sous Jouarre

TARIF TRANSACTIONS IMMOBILIERES

HONORAIRES T.T.C. (TVA à 20% incluse)

HONORAIRES	PRIX COMPRIS ENTRE
Honoraires minimum	0 et 30 000 euros
9%	30 001 et 40 000 euros
8%	40 001 et 50 000 euros
7%	50 001 et 100 000 euros
6%	100 001 et 170 000 euros
5%	170 001 et 300 000 euros
4%	supérieur à 300 000 euros

HONORAIRES MINIMUM : 3000 € TTC

Honoraires à la charge du vendeur si mandat de vente.
Honoraires à la charge de l'acquéreur si mandat de recherche.

Prix estimation : sur devis (Fonction du bien et de la situation)

TARIF LOCATIONS (hors saisonnier)

Conformément à la loi ALUR de 2014	BAUX A USAGE D'HABITATION (Principale, Secondaire et meublée) - Zone très tendue : 12 euros par mètre carré - Zone tendue : 10 euros par mètre carré - Autres communes : 8 euros par mètre carré ETAT DES LIEUX : 3 euros par mètre carré
	Ces honoraires sont à la charge de chacune des parties AUTRES BAUX DE DROIT COMMUN (garage, parking, etc...) 17% du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire BAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL : 10% TTC du loyer triennal hors charges A la charge du preneur sauf accord conventionnel
HONORAIRES MINIMUM : 100 euros TTC	

TARIF GÉRANCE LOCATIVE

7,5 % H.T. du quittancement, soit 9% TTC du quittancement (TVA à 20%)

OPTION GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATION IMMOBILIERE :

4,2% du quittancement

OPTION VACANCES LOCATIVES

2,5% du quittancement